

Document:-
A/CN.4/SR.1148

Compte rendu analytique de la 1148e séance

sujet:
<plusieurs des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1971, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

28. Aux articles 17 et 48, dans la version anglaise, il est suggéré de remplacer les mots « *their States* » par les mots « *the States* », pour assurer une meilleure conformité avec les versions française et espagnole.

29. Dans la version anglaise, à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de l'article 60 et à l'alinéa *b* de l'article 63, il est proposé de mettre au pluriel le mot « *purpose* ».

30. M. ROSENNE dit que le texte de l'alinéa *b* de l'article 4 semble être très différent de celui qui a été adopté pour cet alinéa à la 1135^e séance. Pourquoi les mots « de caractère universel ou leur représentation aux conférences convoquées par ces organisations ou sous leurs auspices » ont-ils été ajoutés après les mots « organisations internationales » ?

31. M. KEARNEY (Président du Groupe de travail) explique que le Groupe de travail a décidé d'ajouter ces mots pour bien montrer que le projet d'articles concerne aussi les conférences.

32. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet d'articles sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales (A/CN.4/L.181).

A l'unanimité, le projet d'articles est adopté.

33. Le PRÉSIDENT tient à adresser ses remerciements les plus sincères au Rapporteur spécial et aux membres du Groupe de travail, dont les efforts ont permis d'achever avec succès l'examen de cet important point de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.

1148^e SÉANCE

Vendredi 30 juillet 1971, à 10 h 20

Président : M. Senjin TSURUOKA

Présents : M. Ago, M. Alcívar, M. Bartoš, M. Castañeda, M. Castrén, M. El-Erian, M. Elias, M. Eustathiades, M. Kearney, M. Ouchakov, M. Rosenne, M. Sette Câmara, M. Tabibi, M. Thiam, sir Humphrey Waldock, M. Yasseen.

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session

(A/CN.4/L.178/Add.2, 6, 14 et 15; A/CN.4/L.180/Add.3 à 5)

(suite)

Chapitre II

(reprise du débat de la séance précédente)

1. Le PRÉSIDENT invite la Commission à poursuivre l'examen du chapitre II du projet de rapport.

COMMENTAIRES DES ARTICLES 1 À 4 (8/CN.4/L.178/Add.2)

Commentaire de l'article premier (Expressions employées)

2. M. ROSENNE dit que, à la première ligne du paragraphe 6 de la version anglaise, le mot « *used* » doit être remplacé par « *uses* ».

3. Il propose de rédiger comme suit le paragraphe 14 : « Le paragraphe 2 a le même objet que le paragraphe 2 de l'article 2 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. »

Il en est ainsi décidé.

Le commentaire de l'article premier, ainsi modifié, est adopté.

Commentaire de l'article 2 (Champ d'application des présents articles)

Le commentaire de l'article 2 est adopté.

Commentaire de l'article 3 (Rapport entre les présents articles et les règles pertinentes des organisations internationales ou des conférences)

4. M. ROSENNE propose de supprimer le mot « tous » dans l'expression « entre tous les États intéressés », au paragraphe 6.

Il en est ainsi décidé.

5. Sir Humphrey WALDOCK propose de remplacer, dans la dernière phrase du paragraphe 3 de la version anglaise, le membre de phrase « *thus enabling participation of entities* » par « *thus permitting the participation of entities* ».

Il en est ainsi décidé.

Le commentaire de l'article 3, ainsi modifié, est adopté.

Commentaire de l'article 4 (Rapport entre les présents articles et d'autres accords internationaux)

Le commentaire de l'article 4 est adopté.

COMMENTAIRES DES ARTICLES 44 À 49 (A/CN.4/L.178/Add.6)

Commentaire de l'article 44 (Composition de la délégation)

Le commentaire de l'article 44 est adopté.

Commentaire de l'article 45 (Effectif de la délégation)

Le commentaire de l'article 45 est adopté.

Commentaire de l'article 46 (Notifications)

Le commentaire de l'article 46 est adopté.

Commentaire de l'article 47 (Chef suppléant de la délégation)

Le commentaire de l'article 47 est adopté.

Commentaire de l'article 48 (Préséance)

Le commentaire de l'article 48 est adopté.

Commentaire de l'article 49 (Statut du chef de l'État et des personnes de rang élevé)

Le commentaire de l'article 49 est adopté.

COMMENTAIRES DES ARTICLES 41 À 43 (A/CN.4/L.178/Add.14)

Commentaire de l'article 41 (Envoi de délégations)

Le commentaire de l'article 41 est adopté.

Commentaire de l'article 42 (Nomination des membres de la délégation)

Le commentaire de l'article 42 est adopté.

Commentaire de l'article 43 (Pouvoirs des délégués)

6. M. ROSENNE propose que la troisième phrase du paragraphe 4 soit rédigée comme suit : « Compte tenu de ces observations, la Commission a réexaminé la question à sa présente session ».

Il en est ainsi décidé.

Le commentaire de l'article 43, ainsi modifié, est adopté.

Annexe

DÉLÉGATIONS D'OBSERVATION
À DES ORGANES ET À DES CONFÉRENCES
(A/CN.4/L.178/Add.15)

7. M. ROSENNE propose de subdiviser le paragraphe 5 en plusieurs alinéas.

Il en est ainsi décidé.

8. M. CASTRÉN propose d'ajouter, entre les deuxième et troisième phrases, une nouvelle phrase indiquant que plusieurs gouvernements ont présenté, dans leurs observations écrites, des demandes analogues à celles de certaines délégations à la Sixième Commission.

Il en est ainsi décidé.

L'annexe, ainsi modifiée est adoptée.

Le chapitre II modifié est adopté.

Chapitre IV

(reprise du débat de la séance précédente)

Section B. — Examen du programme de travail à long terme de la Commission
(A/CN.4/L.180/Add.3)

9. M. SETTE CÂMARA propose d'ajouter à la section B une phrase exprimant la reconnaissance de la Commission envers la Division de la codification du Service juridique, pour l'excellent travail que celle-ci a fourni en élaborant l'« Examen d'ensemble du droit international » (A/CN.4/245), qui fait date dans l'histoire de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La section B, ainsi modifiée, est adoptée.

Section C. — Organisation des travaux futurs
La section C est adoptée.

Section H. — Conférence commémorative
Gilberto Amado

(A/CN.4/L.180/Add.4)

10. M. ELIAS propose de rédiger comme suit la première phrase du paragraphe 4 : « La somme offerte par le Gouvernement brésilien serait versée au fonds d'affectation spéciale créé pour les bourses octroyées au Séminaire et servirait à financer l'exécution du programme, y compris la publication, en anglais, en français et en espagnol, du texte de conférence annuelle. »

Il en est ainsi décidé.

11. M. ROSENNE propose de remplacer, au paragraphe 3, les mots « d'un dîner-conférence annuel auquel » par les mots « d'une conférence annuelle à laquelle ».

12. Il propose en outre de placer la section H immédiatement avant ou après la section concernant le Séminaire de droit international.

Il en est ainsi décidé.

La section H, ainsi modifiée, est adoptée.

Section C bis. — Le problème de la protection et de l'inviolabilité des agents diplomatiques et autres personnes pouvant prétendre à une protection spéciale en vertu du droit international (A/CN.4/L.180/Add.5)

13. Sir Humphrey WALDOCK propose d'ajouter le mot « *should* » avant le mot « *consider* » dans la première phrase du paragraphe 1 de la version anglaise. Il faudrait aussi ajouter le mot « *its* » avant le mot « *decision* » dans la deuxième phrase.

Il en est ainsi décidé.

14. M. ROSENNE signale qu'il faut ajouter le mot « vingt-septième » dans l'espace laissé en blanc au paragraphe 2.

La section C bis, ainsi modifiée, est adoptée.

Le chapitre IV modifié est adopté.

L'ensemble du projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session, avec les modifications qui lui ont été apportées, est adopté.

Clôture de la session

15. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission du grand esprit de corps dont ils ont fait preuve, grâce auquel la Commission a pu mener à bien, dans les délais qu'elle s'était fixés, l'élaboration du projet d'articles sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales. Ses remerciements vont aussi au Rapporteur spécial, M. El-Erian, sans le travail et le dévouement duquel la Commission n'aurait pu atteindre ce résultat, au Groupe de travail, qui a tout spécialement contribué au succès

de la session, au Comité de rédaction, et au Secrétariat toute entier, dont le Président ne peut assez souligner la compétence et l'efficacité.

16. M. KEARNEY remercie le Président de la compétence remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission, en lui permettant ainsi d'achever l'élaboration du projet d'articles sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales. En qualité de président du Groupe de travail, il tient à rendre hommage au Rapporteur spécial et à remercier les membres du Groupe de travail de leur collaboration efficace et amicale. Il se doit aussi de remercier le Secrétariat de son précieux concours.

17. M. Kearney regrette que la Commission perde le concours de M. Castrén, qui a décidé de se retirer.

18. M. ROSENNE s'associe à tout ce qui vient d'être dit. Ne sachant pas s'il sera présent à la prochaine session de la Commission, il tient à exprimer sa reconnaissance pour la courtoisie qu'il n'a jamais manqué de trouver auprès de tous les rapporteurs spéciaux et de tous les membres du Secrétariat, quelques difficiles qu'aient pu être parfois les circonstances. Il tient aussi à remercier tous ses collègues de l'enrichissement qu'il doit à la Commission. Du fait, notamment, de tout le terrain nouveau qui a été défriché, les travaux de la présente session seront à l'avenir considérés comme marquant un moment décisif de la contribution de la Commission à la codification et au développement progressif du droit international.

19. M. YASSEEN tient tout particulièrement à exprimer sa reconnaissance au Président pour la façon heureuse dont il a dirigé les travaux de la Commission pendant une session longue et ardue.

20. Un hommage spécial est dû à M. El-Erian, rapporteur spécial qui, en dépit de nombreuses difficultés nées de circonstances exceptionnelles, a consacré son temps et son énergie à aider la Commission à surmonter les problèmes posés par une question qui s'est révélée extrêmement difficile à codifier.

21. M. Yasseen tient aussi à remercier le Secrétariat de son efficacité et de toute l'aide qu'il a fournie. Il exprime son regret du départ de M. Castrén, grand internationaliste, dont la finesse a été appréciée de tous les membres de la Commission.

22. M. BARTOŠ appuie sans réserve les hommages rendus au Président, au Rapporteur spécial, au Groupe de travail et au Secrétariat par les orateurs qui l'ont précédé.

23. La Commission sera appauvrie par le départ de M. Castrén qui, pendant dix ans, a mis son immense savoir au service de cette dernière. Ses idées ont été précieuses pour les travaux de la Commission et il a toujours su discerner les défauts des projets et signaler les points importants qu'il fallait se garder d'oublier. M. Castrén laissera un grand vide.

24. M. TABIBI, M. ELIAS, sir Humphrey WALDOCK, M. OUCHAKOV, M. TIAM, M. EUSTA-

THIADES, M. SETTE CÂMARA, M. ALCÍVAR, M. CASTAÑEDA et M. AGO s'associent aux hommages rendus au Président et aux autres membres de la Commission, au Rapporteur spécial et au Secrétariat; ils se joignent aussi aux regrets exprimés pour le départ de M. Castrén.

25. M. CASTRÉN a été profondément ému des aimables paroles qui ont été prononcées à propos de sa décision de renoncer à se présenter comme candidat en vue de sa réélection. Il gardera précieusement le souvenir des dix années qu'il a passées au sein de la Commission.

26. Le PRÉSIDENT propose que la Commission adopte le projet de résolution suivant :

« *La Commission du droit international,*

« *Ayant adopté* le projet d'articles sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales,

« *Tient à exprimer* au Rapporteur spécial, M. A. El-Erian, sa profonde appréciation pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à l'élaboration du sujet au cours des dernières années par son inlassable dévouement et son travail savant, qui ont permis à la Commission de mener à bien l'importante tâche de compléter par ce projet le travail de codification déjà réalisé dans le domaine des relations diplomatiques et consulaires et des missions spéciales. »

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

27. M. EL-ERIAN dit qu'il s'associe aux hommages rendus au Président et aux autres membres du Bureau de la Commission.

28. En qualité de rapporteur spécial, il tient à exprimer sa gratitude aux membres de la Commission qui se sont acquittés des fonctions de président ou de président du Comité de rédaction pendant les trois dernières sessions. Il est aussi profondément reconnaissant aux Président et membres du Groupe de travail des efforts qu'ils ont consacrés au projet d'articles.

29. Il a été très touché de la compréhension dont les membres de la Commission ont fait preuve dans les difficultés qu'il a rencontrées et il remercie la Division de la codification de l'aide et des encouragements qu'elle lui a donnés. L'adoption, dans des conditions difficiles, du projet d'articles sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales traduit l'esprit de camaraderie qui règne au sein de la Commission.

30. Il remercie la Commission du chaleureux témoignage de satisfaction qu'elle lui a adressé dans la résolution qui vient d'être adoptée.

31. M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, représentant le Secrétaire général) exprime sa reconnaissance pour les compliments qui ont été adressés aux membres du Secrétariat de New York et de Genève.

32. Peut-être M. Movchan, l'actuel Directeur de la Division de la codification, n'assumera-t-il pas les fonctions de secrétaire de la Commission à la prochaine session, car il se peut que son détachement auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies prenne fin avant cette session. M. Movchan a fait preuve de toutes les qualités d'un excellent fonctionnaire international et il a contribué de façon remarquable aux travaux du Service juridique.

33. M. MOVCHAN (Secrétaire de la Commission)

dit que sa première expérience de fonctionnaire international est pour lui d'un grand prix et il remercie les membres de la Commission de l'amabilité qu'ils lui ont manifestée pendant ces cinq années. Il a été très sensible à l'éloge qui a été fait des travaux de la Division de la codification.

34. Le PRÉSIDENT déclare close la vingt-troisième session de la Commission du droit international.

La séance est levée à 13 h 5.